

**Dossier de rentrée Année scolaire 2016/2017**

Ecole Sacré Cœur de Mouchin

Mme Duvinage, Chef d’établissement

82, route de Saint-Amand

59310 Mouchin

🕾 03.20.79.66.72

http://www.atelier-design-communication.com/blog/files/0040-typographie.jpg [ecole.sacrecoeur.mouchin@ddeclille.org](mailto:ecole.sacrecoeur.mouchin@ddeclille.org)

http://www.clker.com/cliparts/t/u/G/P/e/6/website-icon-hi.png <http://www.sacre-coeur-mouchin.fr> *N’hésitez pas à consulter le site de l’école!*

*Un nouveau site est en cours de création, nous vous communiquerons prochainement la date.*

Chers parents, chers enfants,

Une nouvelle année scolaire débute : changement de classe, d’enseignante, d’emploi du temps. Nous allons découvrir de nouveaux visages : nouveaux camarades, nouvelles familles…

Vous trouverez ci-joint le dossier comportant toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de l’école. Les quelques renseignements pratiques qui suivent vous permettront de mieux connaître notre école.

C’est pourquoi nous vous remercions de prendre un peu de temps pour lire attentivement les pages qui suivent.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux élèves et à leurs familles, et souhaitons à tous une bonne rentrée et une excellente année scolaire !

Céline Duvinage

Chef d’établissement

LES PROJETS

**Une Mission**

L’Ecole Sacré Cœur de Mouchin est un établissement catholique sous contrat d’association avec l’Etat. Il y est dispensé un enseignement selon les programmes officiels de l’Education Nationale, remplissant ainsi une mission de service public d’éducation et d’enseignement.

Marqué d'un esprit évangélique, son caractère propre est défini dans les statuts de l’Enseignement Catholique et son projet éducatif se réfère au Projet Diocésain de l[’Enseignement Catholique de Lille](http://www.enseignementcatho-lyon.net/).  
Sa mission originale est de lier dans un même temps et dans un même acte l’acquisition du savoir, la formation à la liberté et l’éducation de la Foi.

Ouverte à tous les enfants, "sans distinction d’origine, d’opinions ou de croyances\*", son projet demande néanmoins l’adhésion pleine et entière de tous les membres de la communauté éducative.  
\* Art.1 Loi Debré de décembre 1959

**Un projet d’établissement**

Pour "faire réussir tout élève et tous les élèves", chaque enfant doit pouvoir se sentir à l’aise et en confiance dans son établissement scolaire. Ce projet d’établissement définit les priorités et les valeurs vers lesquelles elle tend et montre les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.  
Parents, enseignants, personnel et chef d’établissement forment une communauté éducative qui accepte d’être partie prenante et garante de ce projet au service des élèves.

Notre projet d’établissement se décline en 4 volets :

[**L’école Sacré Cœur : un lieu d’enseignement**](http://www.ecolesaintclair.fr/projet-etablissement-ecole-saint-clair-brignais/lieu-enseignement) **(projet pédagogique)**

L’école veut permettre à l’enfant de donner le meilleur de lui-même à travers une pédagogie valorisant l’investissement personnel dans son travail,  proposant un suivi individualisé, développant ses talents, donnant confiance en ses possibilités. Elle le rend ainsi acteur de ses apprentissages et de son devenir d’élève.

Notre projet pédagogique  a pour objectif de donner aux enfants le goût d’apprendre par le biais de différents projets de classe et par la pédagogie employée.

Il vise à sensibiliser l’élève au goût de l’effort, à lui apprendre à écouter, regarder, éveiller son sens critique, pour lui permettre de s’intégrer au monde qui l’entoure, de vivre de façon attentive avec les autres et d’accéder à la réussite pour tendre vers son accomplissement personnel.

Il se déclinera tout au long des cycles sur trois axes complémentaires :

* **Apprendre par le goût** (expérimenter, mettre en mots)

« Tout savoir est vain qui n’est pas action »           Khalil Gibran

* **Le goût d’apprendre** (développer la confiance en soi,    la curiosité)

« Tu me dis, j’oublie

Tu m’enseignes ; je me souviens

Tu m’impliques, j’apprends »                     B. Franklin

* **Le goût de l’effort** (apprendre sur le long terme, pour demain)

          « Ce n’est pas parce que les choses sont difficiles que nous n’osons pas.

           C’est parce que nous n’osons pas qu’elles sont difficiles »

Sénèque

**Axes prioritaires de l’année 2016/2017 :**

Découvrir l’élément **AIR** dans des situations de manipulations et d’expériences.

Construire une culture scientifique chez les élèves.

Eveiller la curiosité des élèves et les préparer aux futurs apprentissages en leur donnant l’occasion de vivre des situations d’explorations riches, variées et adaptées à leur âge.

Développer le sens de l’observation.

Donner toute sa place à l’expérience dans les pratiques de classe.

Améliorer la maitrise de la langue orale et du vocabulaire.

**Quelques actions :**

Réalisation de cerfs volants, de moulins à vent et d’éoliennes.

Travail sur les énergies renouvelables.

Participer à des expériences sur l’air.

Travail sur le numérique avec nos élèves.

Travail sur le vocabulaire.

Organiser une matinée « **découvertes scientifiques et informatiques** »

Visiter un moulin et des éoliennes.

Ecriture d’un album sur l’air (concours organisé par le Bateau livre et l’Ecole des Loisirs)

[**L’école Sacré Cœur : un lieu d’éducation**](http://www.ecolesaintclair.fr/projet-etablissement-ecole-saint-clair-brignais/lieu-education) **(projet éducatif)**

***1)*** ***Les enseignantes, le personnel***

L’équipe pédagogique partage les mêmes formations afin de mettre en place une pédagogie de continuité pour favoriser le travail en cycle.

La connaissance progressive de chaque élève s’établit par le suivi du travail, la disponibilité de tous, le souci d’aider à dominer les difficultés et la mise en valeur des richesses de chacun.

Chaque élève se sent connu et reconnu au sein de l’établissement, ce qui lui permet de se structurer.

Tout le personnel au service des enfants désire entretenir des exigences d’ordre et de discipline qui favorisent la réflexion et le respect de tous.

***2)*** ***Les élèves***

Chaque élève progressera dans son travail grâce à la prise de conscience de l’effort personnel.

L’évaluation continue des résultats permettra de mettre en valeur les acquis ou de déceler les difficultés.

L’apprentissage de la maîtrise de soi et l’attention aux autres sont au centre de son éducation.

L’élève apprendra ainsi à devenir un citoyen à part entière et à construire sa personne dans sa globalité.

***3)*** ***Les parents***

Leur collaboration confiante est nécessaire. Elle se manifeste au cours des rencontres et des réunions diverses de l’école.

La participation active à l’Association des Parents d’Elèves rend l’école vivante grâce à l’aide qu’elle apporte à l’animation des fêtes et à la participation aux différentes activités.

La communauté éducative de l’école a besoin de la présence des parents, de leur implication.

[**L’école Sacré Cœur : un lieu de vie pastorale**](http://www.ecolesaintclair.fr/projet-etablissement-ecole-saint-clair-brignais/lieu-vie-pastorale) **(projet pastoral)**

A l’appui de son Projet Pastoral, l’école propose à tous les élèves, quelle que soit leur croyance, de les accompagner dans leur projet de vie et de leur donner la possibilité d’une formation humaine et spirituelle.

***"L’École Sacré Cœur est ouverte à toutes les familles qui acceptent son caractère propre."***

Pour remplir sa mission d’établissement catholique ouvert à tous, l’école propose à tous les élèves, quelles que soient leurs croyances, de les accompagner dans leur Projet de Vie et leur donner la possibilité d’une formation humaine et spirituelle.

Le PARTAGE,  le RESPECT de l’AUTRE et l’ESPERANCE  sont les piliers de ce projet dans lequel la Foi en Jésus-Christ est annoncée, vécue et célébrée. Ce projet s’appuie sur l’organisation suivante :

**Dans l’école :**

* Des célébrations communes et ouvertes à tous sont proposées 2 fois dans l’année.
* Des célébrations par cycle  ou par classes sont vécues en fonction des temps liturgiques (Noël, Pâques,…)
* Des actions de solidarité accompagnent parfois les temps forts de l’Avent et du Carême.

**Ecole et paroisse :**

* L’école travaille en collaboration avec la Paroisse de l’Alliance Nouvelle et en particulier dans deux domaines:
* Elle informe les parents des Messes en Famille qui sont en lien avec le parcours de catéchèse.
* Elle guide parents et enfants dans leurs démarches de demandes de sacrements : Sacrement du Baptême et Sacrement de l’Eucharistie (Première Communion)
* La préparation des sacrements se fait exclusivement dans le cadre de la paroisse.

**"Vous allez recevoir une force, celle de l’Esprit Saint…**

**Vous serez alors mes témoins…jusqu’aux extrémités de la terre." Act.1, 8.**

[**L’école Sacré Cœur : un lieu associatif**](http://www.ecolesaintclair.fr/projet-etablissement-ecole-saint-clair-brignais/lieu-vie-associative) **(projet associatif)**

Par l’intermédiaire de son association, l’école veut se donner les moyens d’être un lieu accueillant, répondant aux besoins de tous.

**Des priorités de gestion et d’accompagnement**

* doter l’établissement d’un O.G.E.C. dont le rôle essentiel est d’avoir une gestion rigoureuse suivant un budget prévisionnel correspondant à la réalité des besoins.
* doter l’établissement d’une A.P.E.L. dont le rôle essentiel est de faire le lien entre la direction,  l’équipe et les familles et assister l’équipe dans ses projets pédagogiques.
* respecter les normes de sécurité en vigueur.
* avoir une réflexion à long terme sur l’avenir.
* s’entourer d’un personnel compétent qui adhère pleinement au projet d’établissement.
* assurer la cohérence entre les différents projets.

**Des actions et des moyens**

*Pour l’O.G.E.C.*

* prévoir des budgets annuels explicites et réalistes, au service des enfants, favorisant les choix pédagogiques de l’équipe enseignante.
* assurer l’entretien et la rénovation des locaux.
* s’adapter aux évolutions pédagogiques et législatives.
* veiller à l’équilibre financier et la bonne tenue du plan comptable.
* suivre et entourer le personnel pour être en cohérence avec le projet d’établissement.

*Pour l’A.P.E.L.*

* faciliter les relations entre les familles et l’équipe enseignante.
* permettre aux enseignants d’exposer leurs projets lors de rencontres régulières.
* relayer "l’esprit de famille" par la mise en place de temps conviviaux et festifs.
* proposer à chaque parent de s’investir dans l’association selon ses possibilités.

STRUCTURE DE L’ECOLE

**TPS-PS :** Mme Lucile Labitte, Cathy Bauffe-Lemaire (lundi et mardi) et Florence Delcour (jeudi et vendredi).

**MS-GS** : Mmes Aurore Fiévet , Isabelle Warocquier le jeudi, Céline Duvinage.

**CP-CE1-CE2**  : Mmes Célestine Jourdan et Blandine Lefebvre-Duvinage

**CM1CM2**: Mme Christine Renard

ENSEIGNEMENT, EVALUATIONS

L’enseignement est dispensé selon les Instructions Officielles et les programmes de l’Education Nationale.

Les progrès des maternelles vous seront communiqués plusieurs fois dans l’année. Une date de réunion d’informations à ce sujet vous sera transmise prochainement.

Le travail des CP, CE, CM est évalué régulièrement et le livret vous sera transmis 3 fois dans l’année.

En début d’année, les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 passeront des évaluations diagnostiques.

Suite à ces évaluations, certains élèves pourront être pris en charge par l’enseignante spécialisée durant le temps de classe ou par une enseignante lors des Activités Pédagogiques Complémentaires. (APC) (Hors temps de classe, soit avant l’école, durant la pause repas, ou après 16h30).

HORAIRES HEBDOMADAIRES

**Lundi, jeudi, vendredi**

* 9h00 à **12h05** pour les **maternelles** et de 9h00 à **12h05** **pour les élèves de CP, CE et CM.**
* 13h30 à **16h30 pour les maternelles**, 13h30 à **16h30 pour les élèves de CP, CE, CM.**

**Mardi :**

* **9h00 à 11h30 et 13h30 à 17h00 pour tous les élèves de l’école.** En effet dès le second semestre, les élèves iront à la piscine et seront de retour à l’école à 17h.

L’accueil dans la cour a lieu à partir de 8h50 et de 13h20. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l’ouverture.

Lorsque vous entrez ou sortez de la cour, veillez à bien refermer le portail derrière vous. De même, il est strictement interdit d’utiliser ses clefs de voiture pour actionner le portail.

Respecter les horaires, pourquoi ? :  
- SÉCURITÉ : pour limiter les allées et venues dans l'école  
- PÉDAGOGIE : les cours commencent à 9h  
- BIEN-ÊTRE de votre enfant  
- CIVISME : les horaires sont fixés par le règlement intérieur de l’école que vous avez signé et que vous vous êtes engagés à respecter en inscrivant votre enfant dans cette école.  
  
Pour des problèmes d'organisation et de sécurité, nous vous demandons de respecter ces horaires.

Au-delà de ces horaires, l'école sera fermée à clé. En cas de retard le midi, votre enfant sera emmené à la cantine avec ses camarades.

**Les vacances des élèves (y compris des maternelles !) doivent être prises impérativement pendant les congés scolaires.**

Si vous ne pouviez faire autrement, merci de demander l’autorisation du chef d’établissement et l’enseignant de votre enfant par écrit **avant** votre départ. Le courrier sera consigné dans le registre d’appel de la classe.

L'école n'est pas une garderie : durant ses années en maternelle, elle permettra à l’enfant de développer la pratique du langage et d'épanouir sa personnalité naissante par l'éveil esthétique, la conscience de son corps, l'acquisition d'habilités et l'apprentissage de la vie en commun.  
L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille d'une fréquentation assidue de leur enfant.

Les enfants mangeant à la cantine le midi se rendent dans le préau à l’arrière de l’école durant le temps de sortie des demi-pensionnaires.

Fonctionnement identique à 16h30 ou 17h (le mardi).

GARDERIE assurée par I. Bauduin

Tarif : 2€/heure

Votre enfant peut y être accueilli :

Le matin : à partir de 7h15

Le soir : de 16h30 à 18h45

Essai de cette nouvelle tranche horaire durant la première période.

Attention !

La personne de surveillance de garderie, Mme Isabelle Bauduin, assure le service jusque **18h45. Il est impératif de respecter cet horaire.**

Merci de prévoir une personne qui peut venir chercher vos enfants pour 18h45 dernier délai si vous-même ne pouvez être à l’heure.

**En cas de retard, nous vous informons que :**

* **nous nous réservons le droit de ne plus accueillir votre enfant à la garderie.**
* **le tarif sera majoré immédiatement de 5€.**
* **après 18h45, votre enfant accompagnera Mme Bauduin dans l’entretien des locaux.**

ÉTUDE SURVEILLÉE assurée par Cathy Bauffe-Lemaire (le lundi et mardi) et F. Delcour (le jeudi)

Tarif : 2€ l’heure

Lundi, Mardi et Jeudi de 16h30 à 17h30 avec possibilité de quitter l’étude à 17h ou 17h30.

A partir du CP, après la sortie des classes, les enfants peuvent se rendre à l’étude durant 30 minutes ou 1 heure les lundis, mardis et les jeudis puis se rendre en garderie.

CANTINE : 2€75/ repas

Les enfants bénéficient de la cantine municipale. Ils doivent apporter leur serviette de table ou bavoir à chaque rentrée avec le prénom écrit et lisible.

Les services municipaux lavent chaque vendredi les serviettes et/ou bavoirs des enfants.

Les inscriptions et les annulations se font en mairie (03 20 79 60 11).

PISCINE dès le 25 avril 2017.

Elle concerne les élèves du CP au CM2 le mardi après-midi dès le 25 avril.

Attention !

* Le retour aura lieu à 17h00.
* La piscine fait partie des activités scolaires, un certificat médical sera exigé pour en être dispensé.

COLLATION

Un goûter collectif est proposé dès la classe de la maternelle. A tour de rôle, les parents apportent la collation selon un planning défini.

Le lundi et le jeudi sont réservés aux fruits et le mardi et vendredi aux produits laitiers.

Les compotes à boire ne font pas (plus) toujours l’unanimité auprès des enfants.

Quelques exemples de goûters :

* Jus de fruits frais, fruits frais de saison, fruits secs, pain tartiné de confiture.

Attention : en raison des allergies, il faut éviter les fruits à coques.

* Pain tartiné de fromage, lait, yaourts à boire, fromage

Lien ECOLE-FAMILLE

COMITE-FAMILLE

Les contacts parents-enseignants sont indispensables. C’est pourquoi des rencontres sont proposées régulièrement.

Par ailleurs, les informations vous parviendront par les moyens suivants :

**Pochette de liaison :**

Tous les enfants de l’école auront une pochette de liaison.

Vous y trouverez les différentes circulaires concernant l’école et la classe. Votre signature nous permettra de vérifier que vous avez pris connaissance de chaque information.

La pochette doit toujours être dans le cartable de l’enfant.

Si vous voulez adresser un courrier à l’enseignante de votre enfant, merci de laisser celui-ci dans la pochette et/ou dans l’agenda.

**L’envoi des circulaires par Internet est privilégié.**

Il est demandé aux parents de prendre connaissance de ces informations le plus régulièrement possible, de garder chaque circulaire et éventuellement, de rapporter ou de renvoyer le talon-réponse.

Les enseignantes ont créé une adresse par classe. Vous pourrez ainsi communiquer et transmettre des informations concernant votre enfant.

Les mails seront relevés une à deux fois par semaine.

Voici le mail des TPS PS : tpsps20162017@gmail.com

MS GS : [msgs20162017@gmail.com](mailto:msgs20162017@gmail.com)

CP CE: [cpce20162017@gmail.com](mailto:cpce20162017@gmail.com)

CM : cm20162017@gmail.com

**A chaque mail sa fonction.**

**Tableau synthèse des différentes boites mails de l'école**

Une nouvelle adresse a été créée pour l’OGEC

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mail ECOLE**  ecole.sacrecoeur.mouchin@ddeclille.org | **Mail CLASSE**  tpsps20162017@gmail.com  [msgs20162017@gmail.com](mailto:msgs20162017@gmail.com)  [cpce20162017@gmail.com](mailto:cpce20162017@gmail.com)  cm20162017@gmail.com | **Mail APEL**  apelscmouchin@gmail.com | **Mail OGEC**  [ogecscmouchin@gmail.com](mailto:ogecscmouchin@gmail.com) |
| * Pour prendre un rendez vous avec le chef d’établissement * Pour obtenir des renseignements généraux concernant l'école | * Pour inscrire votre enfant à un APC * Pour prendre un rendez vous avec l'enseignante de votre enfant * Pour signaler une absence * Pour les autorisations de sorties scolaires. * Pour les autorisations de sorties (Un membre de votre famille ou un ami vient récupérer votre enfant est n’est pas inscrit sur la fiche d’autorisation). | * Pour obtenir des renseignements concernant un événement organisé par l’APEL ou pour s’inscrire à un repas et/ou commander. | * Pour demander des informations sur la scolarité. * Les factures de garderie/ relances seront envoyées de cette adresse. |

**Direction :**

Vous pouvez joindre le chef d’établissement au téléphone le matin (de 8h30 à 8h45) et le soir (de 16h45 à 17h00). N’hésitez pas à laisser un message sur le répondeur de l’école. Le jeudi, possibilité de rendez-vous.

ABSENCES ET SANTE SCOLAIRE

Tout enfant inscrit à l’école maternelle doit être dans un état de santé et de propreté compatible avec les exigences de la scolarisation.

Il doit fréquenter de manière régulière l’école et doit être apte à participer à toutes les activités proposées sauf en cas de handicap reconnu.

Vous êtes priés d’avertir de l’absence de votre enfant en téléphonant **dès le matin à l’école**. **Lors du retour en classe, votre enfant fournira un mot donnant la raison de son absence qui sera consigné dans le registre d’appel.**

Pour que votre enfant puisse exceptionnellement quitter l'école en dehors des heures de sortie (orthophonie, visite médicale) vous devrez impérativement fournir un écrit avant ce rendez-vous.

**Privilégiez svp les rendez-vous l’après-midi, cela évitera les coups de sonnette intempestifs.**

Pour les soins donnés à l'école, nous disposons de désinfectant, Arnica, compresses et gants. Les enseignantes, ainsi que Mmes Bauduin, Delcour, Duvinage et Lemaire ne sont pas autorisées à donner des médicaments aux enfants sauf dans le cadre très précis d'un PAI (Projet d’Accueil Individualisé)

Si la blessure est plus grave, le SAMU ou les pompiers seront appelés et l'enfant sera conduit à l'hôpital du secteur. Vous serez immédiatement informés par téléphone de la situation.

Aucun membre de l'équipe enseignante, ni ATSEM n'est autorisé à accompagner un enfant blessé à l'hôpital.

AUTORISATIONS DE SORTIE

Si vous autorisez votre enfant à sortir seul ou si la personne qui vient le chercher n’est pas celle de d’habitude, vous devez prévenir l’école par un **mot écrit (mail ou papier)**

ASSURANCES

Tous les enfants de l’école sont affiliés chez Verspieren. (voir brochure)

DATES DES VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT : Du mardi 18 octobre après la classe au jeudi 3 novembre matin.

NOËL : Du vendredi 16 décembre après la classe au mardi 3 janvier matin.

HIVER : Du vendredi 10 février après la classe au lundi 27 février matin.

PRINTEMPS : Du vendredi 7 avril après la classe au lundi 24 avril matin.

ETE : Vendredi 7 juillet après la classe.

